

<https://www.snetap-fsu.fr/BAC-STAV-2021-Le-Ministre-meprise-le-travail-et-l-avis-des-instances.html>



**RÉORGANISATION EXAMEN STAV 2021**

# **BAC STAV 2021 : Le Ministre méprise le travail et l'avis des instances**

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : samedi 12 décembre 2020

---

**Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés**

---

**Le Ministère de l'Agriculture vient de publier les textes concernant la réorganisation de la session 2021 de l'examen du Bac STAV. En décidant de renvoyer pour ce seul diplôme les évaluations en cours de formation sous la forme du contrôle continu et en refusant de modifier les dates des épreuves de spécialités, le Ministre affiche son mépris du travail des instances et au-delà des personnels.**

En effet, par sa décision le Ministre fait fi des avis exprimés par la très large majorité des représentant.es des personnels, les parents d'élèves ([FCPE](#) et [PEEP](#)) et une partie des professionnels siégeant au sein des instances de l'enseignement agricole.

Pour une large majorité des organisations, ce cadrage ne pouvait passer que par le maintien des [CCF](#), CCF à aménager mais seuls à même de garantir a minima, dans le mode dégradé que nous traversons et sans déréglementation, la valeur nationale des diplômes et l'égalité de traitement des candidat.es.

À l'inverse le "Contrôle Continu" (prise en compte des notes formatives- "notes du bulletin") décidé par le Ministre ne garantira pas ce cadre national et renvoie les décisions à l'échelle locale, avec tous les risques et les difficultés qu'elles comportent, notamment pour les jeunes en situation de handicap pour lesquel.es un passage au Contrôle Continu va à l'encontre du respect des adaptations des épreuves qui leur sont dues.

D'ailleurs l'expérience de la session 2020 devait inciter le Ministre à un autre choix que celui du Contrôle continu.

Par cette décision, le Ministre se contente de reproduire les textes de l'Éducation nationale et de renvoyer aux équipes pédagogiques, le choix des allègements de programmes qui s'imposeront compte tenu des périodes de confinement successives. Les jeunes qui passeront leur examen en 2021 auront cumulé et subi a minima deux trimestres de formation en mode dégradé.

Enfin en refusant de modifier les dates des épreuves de spécialités, fixées au mois de mars, c'est à dire avant les premiers CCF initialement prévus, il démontre l'incohérence de cette décision censée faire baisser la pression certificative. Or de l'avis général des enseignant.es intervenant en STAV, ce sont ces deux épreuves S1 et S4, maintenues en l'état au printemps qui créent la véritable pression sur les élèves et les équipes. C'est d'ailleurs également ce que dénoncent les Inspecteurs d'académies de l'Éducation Nationale.

Le SNETAP-[FSU](#) aura tenté jusqu'à la dernière heure de faire reculer le ministère sur cette décision calamiteuse, et notamment lors d'un ultime échange avec le Cabinet du Ministre en bilatérale le 9 décembre en fin d'après midi. Une fois de plus le Snetap-FSU ne peut que déplorer de la part de notre ministère tantôt le suivisme vis à vis de celui de l'Éducation Nationale pour certaines mesures qui gagneraient à être adaptées, tantôt la différenciation quand l'alignement serait pourtant souhaitable pour les agents et usagers.

Le SNETAP-FSU continue d'exiger pour cette année :

- le report à juin des épreuves de spécialité,
- la suppression de l'épreuve du Grand oral,
- un aménagement de toutes les épreuves du baccalauréat ,
- une limitation des contenus des programmes attendus pour les épreuves.